



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48831

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de définir les priorités de l'action culturelle de moderniser ses outils et notamment de renforcer l'attractivité du système éducatif français et en faire un véritable outil d'influence. Les rapporteurs proposent ainsi de solliciter nos partenaires européens pour développer une offre d'enseignement commune, à travers par exemple des lycées franco-allemands à l'étranger. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Afin de faire face aux nouveaux défis de notre réseau scolaire extérieur, le ministre des affaires étrangères a chargé en septembre 2012, la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, de lui faire des propositions sur le développement de la politique scolaire extérieure de la France. Après une large consultation des acteurs de la communauté éducative menée au cours de l'année 2013, les propositions qui en ont été retenues ont été présentées lors du conseil des ministres du 28 août 2013. Un plan d'actions fixant les orientations de notre politique scolaire a ensuite été arrêté par le ministre. L'évolution de notre réseau scolaire, sera examinée lors de la prochaine concertation interministérielle, présidée par le ministre des affaires étrangères et prévue par le plan d'action pour l'enseignement français à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48831

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 987

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2838